



PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE



Section 1 Analyse et portrait de situation

Nom de l'école :	École Chabot et de l'Oasis (de l'Oasis)	
Nom de la direction :	Chantal Primeau (directeur) et Catherine Bernard (directrice adjointe)	
Année scolaire :	2023-2024	
Approbation du CÉ	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école en décembre 2023.	
Coordination effectuée par:	Technicien en éducation spécialisée (TES école)	
Membres du comité Plan de lutte de notre école :	Cédric Lajoie (TES), Catherine Bernard (directrice adjointe) et Chantal Primeau (directrice)	
Mandat du comité Plan de lutte pour 2023-2024 : Révision et continuité de la mise en place du plan de lutte.	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mobiliser l'équipe-école Uniformiser l'application du système d'encadrement Renseigner adéquatement les parents Faire de la prévention Poursuivre l'enseignement des comportements attendus, spécifiquement lors du processus de la résolution de conflits Enseigner des moyens pour la gestion des émotions 	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <ol style="list-style-type: none"> Rencontres du comité de Plan de lutte et approbation de l'équipe-école et du CÉ. Envois collectifs par courriel aux parents (feuille explicatif, protocole et plan de lutte). Rencontre avec les élèves du préscolaire à la 3^e année (lorsque le contexte le permet) pour sensibiliser à l'importance de la non-violence à l'école et des impacts de l'intimidation. Ateliers sur l'intimidation et la Loi 56 offerts aux élèves de la 4^e à la 6^e année (TES école et service policier (5^e et 6^e année seulement)). Implantation du SCP (soutien aux comportements positifs) et valorisation des valeurs d'autonomie, de respect et de sécurité. Uniformiser les règles de la cour (école et service de garde) et affichage de ces règles. Soutien systématique si possible pour les élèves qui ont des besoins pour la gestion des émotions (modélisation, récréation guidée, pairage, jeux de rôle avec un adulte, atelier socio-émotionnels, enseignement explicite de la résolution de conflits).

Convention de gestion et de réussite éducative et Stratégie locale d'intervention

Plusieurs éléments de notre *Plan de lutte* à l'école de l'Oasis s'inscrivent dans la poursuite des orientations de collaboration et de concertation du Centre de services scolaire. Ainsi, la continuité et la cohérence des interventions décrite à l'intérieur du PEVR (Plan d'Engagement vers la Réussite) sont honorées. Les valeurs de responsabilité et de bienveillance du PEVR teintent toutes actions que nous mettons en place.

Description de l'école

L'école Chabot et de l'Oasis est une école institutionnalisée de l'arrondissement Charlesbourg. L'école de l'Oasis offre le programme régulier du préscolaire et du primaire et l'anglais intensif à deux classes de 5^e année. Nos élèves viennent d'un milieu socio-économique moyennement favorisé selon les indices suivants : l'indice 4 du seuil de faible revenu et l'indice 2 de milieu socio-économique.

Voici quelques informations supplémentaires pour le bâtiment de l'Oasis :

- Harmonie pour les élèves de la 3^e à la 6^e année;
- 330 élèves au total : 205 garçons et 210 filles;
- Deux classes pour chacun des niveaux, du préscolaire à la 6^e année;
- Trois classes Perspective : une classe de 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
- Une soixantaine d'élèves qui ont un plan d'intervention;
- Trois zones de récréation équipée de zones de jeux (balançoires, araignée, ballon-panier);
- Une équipe d'élèves formés pour être brigadiers;
- Six surveillants assurent la surveillance aux récréations. L'entrée des élèves le matin se fait progressivement. Les transitions sur l'heure du diner et la sortie des classes s'effectuent sous la supervision d'au moins 2 enseignants et au moins 3 éducateurs spécialisés.

La vie à l'école

Tout au long de l'année, plusieurs activités sont offertes aux élèves soit pour souligner leur bon comportement, améliorer leur forme physique ou augmenter leur sentiment d'appartenance à notre école :

- Projet en musique « Une chanson à l'école »
- Activités « Wow ! » en lien avec le SCP (école et service de garde)
- Activités pour souligner les temps forts de l'année (accueil des élèves, Halloween, Noël, St-Valentin, fin d'année)
- Méritas du mois en lien avec une valeur ciblée
- Escouade verte créée par le comité environnement et engagement communautaire
- Projet Harmonie
- Activité rassembleuse pour de saines habitudes de vie
- Activités dirigées sur l'heure du midi par le service de garde
- Activités parascolaires : soccer, volleyball, katag, improvisation et troupe de danse.

Description de l'équipe-école

L'équipe enseignante est composée d'une vingtaine d'enseignants qualifiés. Une spécialiste en musique s'occupe des élèves du projet de l'Harmonie. L'équipe enseignante est appuyée dans sa tâche par l'équipe des services complémentaires : une orthophoniste, deux orthopédagogues, une psychoéducatrice, cinq techniciens en éducation spécialisée.

Description du service de garde

300 élèves fréquentent le service de garde : 216 élèves de façon régulière et 131 élèves de façon sporadiques. Le service de garde compte présentement 17 éducatrices qui animent quotidiennement des activités, une éducatrice classe principale et une technicienne responsable du service de garde. Elles planifient des ateliers favorisant le développement de différents aspects du développement global, psychomoteur, cognitif, socioaffectif et moral.

Les élèves inscrits peuvent également participer à certaines activités mises en place par la LIG (ligne inter service de garde) dont le soccer, deux équipes de danse et une équipe d'improvisation. ?

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autopportrait des manifestations de la violence faite en mai 2023 auprès des élèves de la 4^e à la 6^e année et le nombre de plaintes reçues en 2022-2023 nous permettent de dégager les constats suivants:

1. De septembre 2022 à juin 2023, aucune plainte n'a été traitée pour dans le protocole d'intimidation et de la violence. Les situations rencontrées ont été réglée en amont, avant de se rendre au protocole officiel, **X** situations de violence verbale, **5** situations de violence physique, **9** situations de violence sociale, **0** situation de violence électronique ou cyberviolence, **1** situation de violence en lien avec la sexualité et **2** situations de violence en lien avec l'orientation sexuelle.
2. Les événements sont survenus principalement sur la cour de récréation.
3. Les actes répréhensibles se sont produits généralement entre des élèves d'un même degré.
4. **20** élèves disent ne pas avoir révélé ou demandé d'aide à un adulte quand ils ont vécu un geste de violence ou d'intimidation.
5. **34** élèves disent ne pas savoir à quel adulte parler s'ils rencontrent un problème personnel.

N.B. À notre école, dès qu'un protocole est mis en place pour un élève, il reste en vigueur jusqu'à ce que celui-ci quitte notre école. Le dossier est transféré à l'école secondaire si l'élève poursuit son parcours scolaire dans le même Centre de services scolaire.

Forces et les vulnérabilités

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none">▪ Stabilité d'un noyau du personnel enseignant.▪ Règles de vie harmonisées entre l'école et le service de garde.▪ Équipe-école mobilisée face à la mise en œuvre du plan de lutte.▪ Volonté de tout le personnel d'arriver à une uniformisation des interventions face aux gestes d'intimidation et de violence.▪ Bonne communication entre l'équipe enseignante.▪ Offre d'activités parascolaires diverses.	<ul style="list-style-type: none">▪ Diffusion des informations entre les intervenants au service de garde et les enseignants.▪ Considérer les besoins particuliers des élèves à l'égard du déploiement des mesures disciplinaires.▪ Informer davantage les parents sur la portée de l'application du protocole d'intimidation.

Priorités retenues pour l'année scolaire 2023-2024

1. Informer adéquatement le personnel, les parents et les élèves sur la Loi 56. Présenter notre plan de lutte à l'équipe école, ainsi que les résultats du sondage de mai 2023.
2. Uniformiser nos actions (interventions et suivis) grâce à la consignation des Textos de bienveillance dans Mozaïk.
3. Arrimer nos pratiques avec les membres du comité SCP dans la gestion des situations où il y a présence de violence sur la cour.
4. Améliorer l'accessibilité à un adulte pour que les élèves sachent à qui s'adresser pour dénoncer une situation déplorable ou nommer un besoin.

Autres informations complémentaires :

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est à l'image des **valeurs présentées** dans le **projet éducatif** de notre école : engagement, collaboration et respect.

Les moyens mis en place pour **mobiliser** l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école ont été présentés lors des rencontres du personnel. Pour en assurer le bon fonctionnement, un suivi constant a été prévu par la direction, la psychoéducatrice et l'éducateur spécialisé.

Section 2

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	échancier	remarques
2.1 Mesures de prévention				
Présenter le plan de lutte à l'équipe-école et aux élèves.	TES Direction	Parents Enseignantes Éducatrices	Différents moments dans l'année 2023-2024	
Faire la tournée des classes en début d'année et à d'autres moments si nécessaire afin de rappeler les règles de vie.	Direction TES	Élèves Enseignantes	En continuité	
Expliquer la loi 56 et le protocole d'intimidation en vigueur à l'école.	TES Direction	Élèves Enseignantes Éducatrices	novembre - mai	
Rappeler les règles de vie en classe, au service de garde et à l'école.	Enseignantes	Élèves et parents	En continuité	
Planifier et offrir aux élèves des ateliers sur l'intimidation et la violence.	TES Psychoéducatrice	Élèves	octobre-novembre	
Mise en place de moyens pouvant contrer l'intimidation et la violence. (Texte de bienveillance)	TES Enseignantes Psychoéducatrice Direction	Élèves	En continuité	
Surveillance accrue sur la cour d'école (nombre de surveillants).	Direction Enseignantes Éducatrices	Élèves	En continuité	
Visite de la policière (agente de prévention) pour des ateliers : intimidation, taxage et sécurité aux abords de l'école	Policière	Élèves de 6 ^e année Enseignantes	En continuité	
Différencier et <u>nuancer</u> les situations relevant de l'intimidation, la violence et les conflits.	TES Psychoéducatrice Enseignantes Direction AVSEC	Élèves Enseignantes	En continuité	
Ateliers de sensibilisation sur le respect et la tolérance à la différence.	TES	Élèves Enseignantes	En continuité	
Obtenir une cohésion de toute l'équipe et utiliser une démarche rapide d'intervention.	Direction TES	Enseignantes Éducatrices	En continuité	
Application cohérente et constante du protocole et des suivis.	Direction TES	Enseignantes Éducatrices	En continuité	
Uniformisation des règles de vie et un protocole d'intimidation pour tous les élèves (classes et service de garde).	Direction Enseignantes Éducatrices TES	Élèves	En continuité	
Ateliers de développement des habiletés socio-émotionnelles.	Enseignantes TES	Élèves	En continuité	

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Diffusion de documents dans le site internet de l'école Protocole d'intimidation <ul style="list-style-type: none"> • Règles de vie-école • Plan de lutte • Dépliant expliquant la Loi 56 • Information envoyée aux parents pour expliquer le fonctionnement de l'école (soutien aux comportements positifs) 	Direction	Élèves Parents	En continuité	
Rencontre d'informations avec les parents en début d'année	Enseignantes Direction	Parents	Septembre	- Assemblée générale - Rencontre de bulletin - Rencontre d'informations (début d'année)
Signature des parents pour l'acceptation des règles de vie, du système d'encadrement et du guide et encadrement en lien avec l'utilisation des outils technologiques.	Direction Enseignantes	Parents	Septembre	
Informations données concernant la Régie interne du service de garde.	Technicienne du service de garde	Parents	Septembre	Disponible sur le Portail Parents toute l'année et aussi disponible en version papier.
Appel téléphonique d'informations aux parents de : <ul style="list-style-type: none"> • victime • agresseur • témoin 	TES Direction Enseignantes Éducatrices	Parents	Au besoin	
Rencontre avec les parents (cas problématique) victime – agresseur	TES Direction Enseignantes Éducatrices	Parents	Au besoin	
Informations données aux parents par l'Info-Parents	Direction	Parents	Mensuel	
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon officielle et confidentielle				
Temps d'arrêt pour compléter individuellement le formulaire « DéNONcer, c'est dire NON à l'intimidation ».	Enseignantes TES	Élèves	Au besoin	
Désigner un adulte de référence dans l'école (TES ou titulaire)	Enseignante TES	Élèves	Au besoin	
Informé la communauté des mécanismes pour acheminer une plainte à l'école (courriel, appel téléphonique ou message écrit, boîte aux lettres fixée sur la porte du bureau TES-école).	Direction	Parents	Septembre et en continuité	Info-Parents Portail Parents
2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un élève est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
Application du protocole d'intimidation <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt d'agir - Protection de la victime et du témoin - Rencontre de la victime et de l'agresseur 	TES Direction Enseignantes Éducatrices	Élèves	En continuité	Voir le protocole d'intimidation

<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des faits - Conséquences à l'agresseur (manquement majeur, réflexion, excuses) - Appel ou rencontre avec parents 				
Informations données à tous les intervenants concernés	TES Direction	Enseignantes Éducatrices Parents	En continuité	
2.5 Suivi donné aux plaintes				
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres individuelles avec les élèves - Retour téléphonique ou en personne avec les parents - Plainte policière (au besoin) - Suspension interne ou externe - Rencontre de réintégration - Interdiction ou restriction de contact entre les élèves - Implication des intervenants concernés 	TES Enseignantes Éducatrices	Élèves	En continuité	Voir le protocole pour contrer l'intimidation et la violence.

Section 3 Sanctions

Référentiel de gestion des manquements pour les actes de violence ou d'intimidation selon la gravité

<p>La conséquence/sanction et les mesures d'aide et de soutien, doivent être proportionnelles au geste posé.</p> <p>Elles sont évaluées à chaque fois selon la gravité, l'intensité et la répétition des actes.</p> <p><i>Pour que l'intervention soit éducative, elle doit répondre aux critères suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que l'intervention amène l'élève à développer des compétences qui lui permettront d'adopter les comportements attendus? • Est-ce qu'elle amène l'élève à maintenir de manière autonome les comportements attendus? • Est-ce qu'elle contribue à préserver son intégrité et le lien d'attachement? 	<p>Gravité / Répétition des actes</p>	<p>Types d'actes de violence ou intimidation</p>	<p>Acteurs</p>	<p>Conséquences et sanctions</p>	<p>Geste de réparation/rétablissement</p>	<p>Mesures d'aide et soutien</p>		
				<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de dossier • Réflexion • Appel aux parents • Retrait durant les pauses et le midi • Perte de l'activité récompense • Remplir l'info-comportement • Suspension interne • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police • Reprise de temps • Confiscation d'objet • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse (à la victime ou toute la classe) • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol • Travaux communautaires • Rencontre avec l'élève victime de l'acte si bénéfique pour ce dernier • Autres : *s'assurer que nous sommes dans une réelle démarche d'approche réparatrice. La réparation n'est pas une punition, mais une démarche dans laquelle les auteurs s'engagent volontairement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Rencontre avec le titulaire • Suivi individuel avec un professionnel de l'école/TES • Intervention d'apprentissage social) ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, du visionnement de film, tutorat) • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Engagement de l'élève dans son plan d'action • Plan d'action ou d'intervention (établissement d'un contrat d'engagement signé par l'élève, parents et direction) • Habiletés sociales en individuel (résolution de conflits) • Apprentissage des comportements attendus, modelage • Rencontre d'un policier-éducateur • Services éducatifs de la CS • Autres 		
	+	Verbal – physique – social – électronique/cyberespace – matériel – en lien avec la sexualité	<ul style="list-style-type: none"> • Auteur (celui qui a posé l'acte) • Élève victime de l'acte • Témoin de l'acte 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de dossier • Remplir l'info-comportement • Restriction ou contacts supervisés avec l'élève victime de l'acte • Rencontre des parents • Perte de l'activité récompense • Suspension interne ou externe (courte ou longue durée) • Retour de suspension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec les parents ○ Déplacements supervisés ○ Retour progressif • Cours à domicile • Relocalisation • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police : <ul style="list-style-type: none"> ○ Interventions possibles : avertissement, renvoi à un autre organisme, accusation criminelle Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Travaux communautaires • Pas de rencontre avec l'élève victime de l'acte • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Suivi individuel avec un professionnel de l'école • Soutien à la famille • Référence aux ressources professionnelles de la communauté (donner des exemples) • Services éducatifs de la CS • Comité de concertation • Plan d'intervention ou PSII • Rencontre d'un policier-éducateur • Rencontre de réintégration et révision du contrat d'engagement, avec les parents. • Autres 		
	+							
	+							
	+							

Section 4 Responsabilité de la direction		
Actions	échancier	remarques
La direction de l'école prend les engagements suivants :		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.	Toute l'année	Après approbation du CÉ
2. S'assurer de la mise en œuvre du plan de lutte.	En tout temps	
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.	En tout temps	Application du protocole
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).	Au besoin	Application du protocole
5. Communiquer avec les parents le jour même où le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).	En tout temps	Application du protocole
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).	En tout temps	Application du protocole
7. Assurer un suivi étroit systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	En tout temps	Application du protocole
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.	Toute l'année	
9. Transmettre à la Direction générale du Centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes.	En juin	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	Au besoin	Application du protocole

Direction :

8 décembre 2023